

*Commune de Labécède-Lauragais*

*République française*

*Département de l'Aude*

**Séance du vendredi 30 septembre 2022**

**Membres en exercice : 11**

Date de la convocation: 26/09/2022

**Présents : 10**

*L'an deux mille vingt-deux et le trente septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-François POUZADOUX,*

**Votants: 10**

**Pour: 10**

**Présents :** Christiane ARIBAUD, Germaine CANDEBAT, Cédric FERRIERE, Laetitia LASSALLE, Florence MARTIN, Jean-François POUZADOUX, Romuald ROUGE, Clément ROUX, Flavien VALENSI, Corine WELTMAN

**Contre: 0**

**Secrétaire de séance:**  
Clément ROUX

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents: Stéphane VITALE**

**Objet: Opération "Coeur de Village" - DE\_2022\_031**

Monsieur le Maire expose le contenu de l'étude de programmation confiée à l'Agence technique Départementale conformément à la décision du 27 Juin 2022.

Il rappelle que cette opération « Cœur de Village » faisait partie du programme de la campagne électorale 2020 de l'équipe municipale actuelle.

La programmation de l'ATD détaille le contexte, l'état des lieux, l'accessibilité avec les modes de déplacements.

Il rappelle les objectifs de l'aménagement :

- Assurer un cheminement sûr, lisible et accessible pour les modes actifs (marche et vélo non électrique);
- Mettre en valeur le cœur de village et le patrimoine local, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et conforter l'attractivité du village ;
- Requalifier l'espace public en limitant et cantonnant l'usage de la voiture au strict nécessaire pour donner une plus grande place aux usages conviviaux (frontage, etc.) ;
- Assurer une cohérence dans le traitement et l'aménagement de l'espace public en faisant preuve de sobriété dans les matériaux mis en œuvre et le mobilier et en privilégiant les matériaux naturels ;
- Apaiser et maîtriser les vitesses ;

RF Carcassonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2022 011-211101811-20220930-DE_2022_031-DE

- Limiter l'impact du projet sur l'environnement, tant en phase chantier que tout au long de sa durée de vie (bruit, matériaux, imperméabilisation des sols et gestions des eaux de ruissellement, etc.).

Les emprises pouvant à certains endroits être limitées, selon la réglementation et les lois existantes la priorité des aménagements doit être donnée, dans l'ordre décroissant suivant, aux : Piétons/Cyclistes/Transports en commun/Véhicules motorisés (dont leur stationnement).

Ce programme d'un coût total estimé à 1 846 642€HT définit 3 secteurs géographiques (cf. étude ATD11 de sept 2022) qui seront traités en 7 tranches d'études et de travaux, chaque tranche faisant l'objet d'un plan de financement avec demandes de subventions (une tranche par an dans l'idéal) :

Tranche 1 : Entrée Nord du village, 112 050€ HT, dossier à déposer fin 2022

- Secteur 1 (création d'un plateau ralentisseur Route de Castelnaudary RD302)
- Secteur 2 (Aménagement de l'entrée Nord de Village du côté de la place des Tilleuls)

Tranche 2 : Axe Porte d'Amont/Place Vialade jusqu'à la Mairie, 244 134 €HT, dossier à déposer fin 2023

= Secteur 3.1.a : Etudes (avec secteur 3.1.b) 56 339 €HT et Travaux 187 795€HT.

Tranche 3 : Axe Porte d'Amont/Place Vialade après la Mairie, 187 795 €HT, dossier à déposer fin 2024

= Secteur 3.1.b : Travaux

Tranche 4 : Places de la Brèche et du Calvaire, 436 425€ HT, dossier à déposer fin 2025

= Secteur 3.2

Tranche 5 : Rues du Presbytère, du chalet et des Pyrénées, 443 038€ HT, dossier fin 2026

= Secteur 3.3

Tranche 6 : Rue et Place Louis Mas, rue, place et impasse du Four, place du Pressoir, Rue du Calvaire, 423 200 € HT, dossier à déposer fin 2027.

= Secteur 3.4

Le montant global HT estimé par l'ATD est de 1 846 642€HT, soit 2 215 970€ TTC.

Les travaux s'effectueraient par tranches étalées dans le temps, les tranches 4 à 6 feront probablement l'objet d'un découpage.

Monsieur le Maire propose un démarrage de l'opération en regroupant les secteurs 1-2 dans une première tranche.

Le financement prévisionnel de cette tranche s'opèrerait ainsi :

Montant HT 112 050€ réparti ainsi :

Subventions :	Etat	25%	28 012 €
	Département	35%	39 218 €
	Région	20%	<u>22 410 €</u>
			89 640 €
Autofinancement :		20%	22 410 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation de démarrer cette opération par une première tranche estimée à 112 050€ HT.

Après en avoir délibéré le conseil approuve à l'unanimité la mise en œuvre de la première tranche de cette opération Cœur de Village et autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous les documents nécessaires et effectuer les demandes de subventions.

Le Maire : Jean François POUZADOUX



